

L'ABBAYE DE LOBBES

Dans les années 660 – 665, Landelin, disciple de saint Aubert, évêque de Cambrai, est envoyé à l'orée de la forêt charbonnière, à la limite entre les deux royaumes de Neustrie et d'Austrasie, entre les deux évêchés de Cambrai et de Maastricht-Liège, pour fonder une abbaye. Celle-ci sera dédiée à saint Pierre.

Cette fondation prend cours dans le grand mouvement d'évangélisation de la Gaule au VII^e siècle, mais aussi dans les luttes d'influence de l'époque. Landelin établit ensuite deux prieurés, l'un à Aulne, en Austrasie, et l'autre à Wallers en Neustrie. Landelin quitte Lobbes à une date non précisée pour fonder l'abbaye Saint-Pierre de Crespin.

Après la bataille de Tertry en 687, Pépin nomme, en remplacement de Landelin, Ursmer comme Abbé-Evêque à la tête de la jeune abbaye de Lobbes. Ursmer aura un rôle missionnaire important en Thiérache et en Flandre, où de nombreux lieux rappellent encore son passage.

Comme beaucoup d'abbayes fondées au VII^e siècle, l'abbaye de Lobbes possède plusieurs oratoires. Ce sont Saint-Pierre, Saint-Paul et Notre-Dame.

Notre-Dame, construite par Ursmer sur la colline, est l'église funéraire des moines. Elle devient aussi église paroissiale pour les villageois qui s'installent progressivement autour du monastère, et enfin collégiale et dédiée au culte des reliques des saints de Lobbes, en particulier saint Ursmer. Elle sera d'ailleurs, par la suite, dédiée à saint Ursmer.

Lorsqu'en 751, Pépin le Bref devient roi, l'abbaye devient abbaye royale et ensuite impériale après le sacre de Charlemagne. Dès sa fondation, et aux siècles suivants, l'abbaye de Lobbes reçoit de nombreux domaines en donation. Le polyptique des biens de l'abbaye, rédigé en 868–869, mentionne plus de 180 domaines.

En 889, l'abbaye est donnée par l'empereur Arnould de Carinthie à l'évêque de Liège. Dès lors, tout en continuant à relever, au point de vue spirituel, du diocèse de Cambrai, l'abbaye est, du point de vue temporel, une des principales abbayes de l'évêché et ensuite de la principauté de Liège dont elle fera partie jusqu'à la révolution française.

En 960, l'évêque de Liège Eraclé lui rend son indépendance. C'est l'époque de la renaissance littéraire de l'abbaye, avec quelques personnages illustres comme Rathier, Folcuin (abbé de 965 à 990) et Hériger (abbé de 990 à 1007). Son école monastique est alors célèbre dans toute la Lotharingie, ainsi que son scriptorium où le moine Goderan copia et illustra la célèbre « Bible de Lobbes » en 1084.

La collégiale et le chapitre de Saint-Ursmer

Dès le début, des clercs furent attachés à l'église de la colline, tout en restant sous l'autorité abbatiale. Lors de l'élévation du corps de saint Ursmer, l'abbé Fulrade augmente le nombre de clercs chargé de célébrer.

En 973, à la demande de l'abbé Folcuin, l'empereur Otton ordonne que l'église de la colline soit affectée à perpétuité à douze chanoines, qui obtiennent pour leur entretien les biens situés à Ressaix et à Waudrez, avec les églises de Thuin et de Leernes.

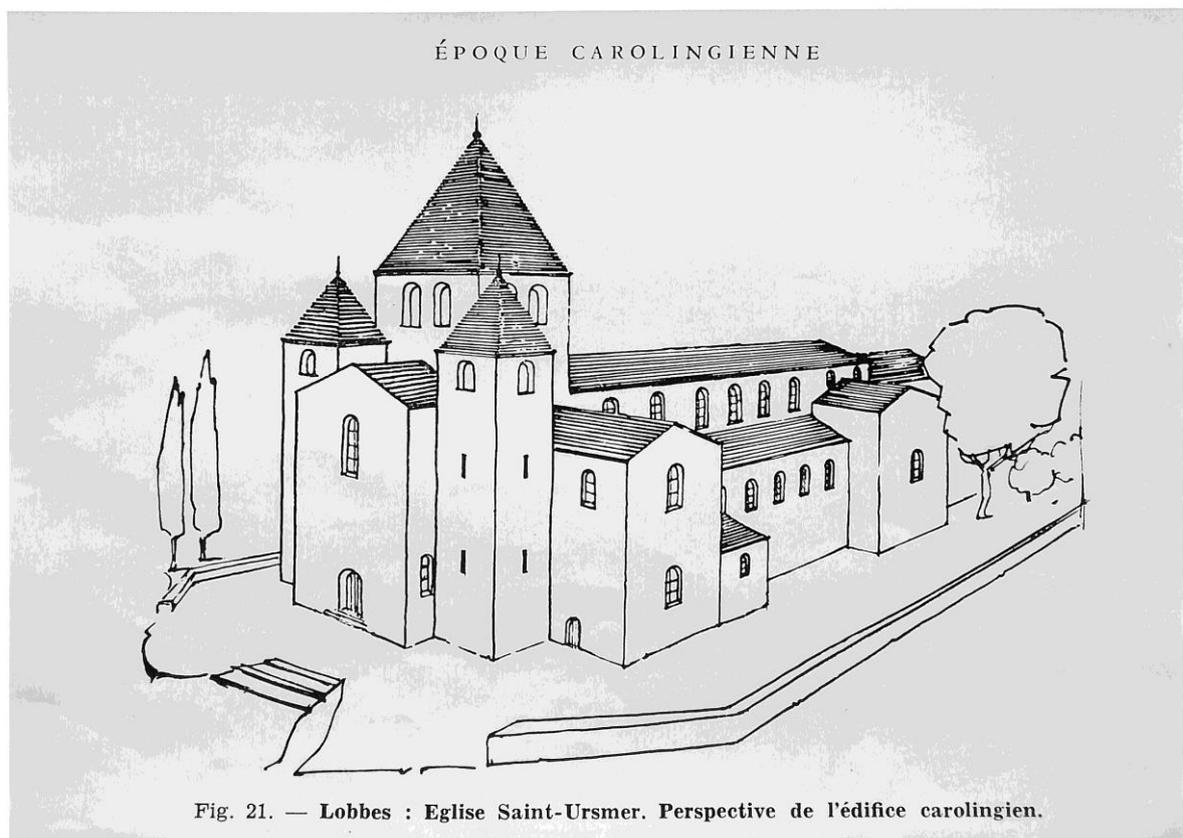
En 1046, l'évêque de Cambrai Gérard érige l'église supérieure en collégiale et règle définitivement la position des prêtres qui y célébraient.

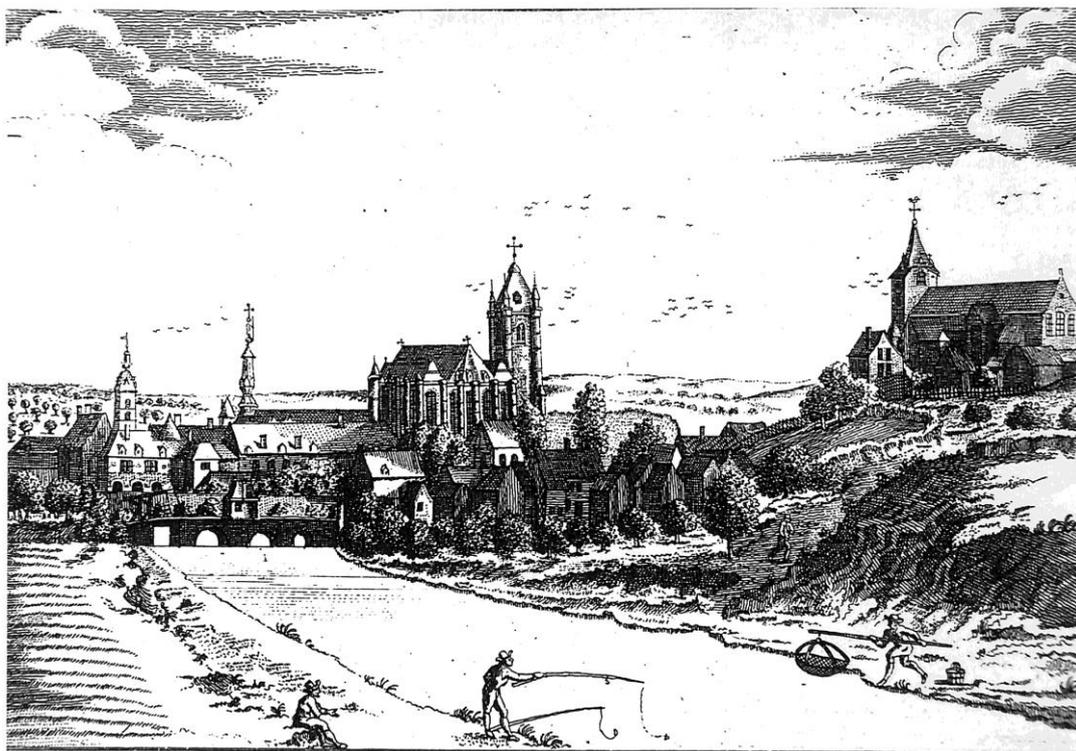
Sous l'abbé Arnould (1074-1094), le chanoine Oilbaud, doyen du chapitre et aussi prévôt de l'abbaye, fait agrandir l'église. Il construit la tour romane et agrandit le chœur, en passant au dessus des cryptes, remaniées à cette occasion.

En 1095, suite à ces travaux, Otbert, évêque de Liège, vint consacrer l'église de Saint-Ursmer.

Le pape Lucius III (1181-1185) confirme à l'abbé de Lobbes le droit de patronage sur le chapitre de Saint-Ursmer. L'abbé restera le prévôt du chapitre Saint-Ursmer jusqu'à la révolution française.

Dans ce début de XVème siècle, se trouvent dans la collégiale les châsses des saints Ursmer, Ermin, Théodulphe, Abel, Vulgise, Amoluin et Hydulphe et de sainte Amalberge.





L' ABAIE DE LOBBES . | de Abdiye van Lobbes .

Les diocèses en Belgique

L'origine des évêchés dans nos contrées remontent soit à l'époque romaine, soit au début du moyen-âge. Les Romains avaient jadis partagés ces régions en une *Belgica Secunda* et une *Germania Secunda* avec Reims et Cologne comme capitales respectives et ils avaient organisé la *civitas des Nervii* et la *civitas des Tungri*, en entité politiques.

Sur ces divisions furent calqués les évêchés de **Cambrai** et de **Tongres**, incorporés dans les provinces ecclésiastiques de Reims et de Cologne. Vers 500, Saint Remi, archevêque de Reims, érigea les évêchés de **Tournai** et d'**Arras**, qui disparurent après un siècle, mais furent rétablis fin XIe et XIIe siècle. L'évêché de **Thérouanne**, quant à lui, fut érigé sous le roi Dagobert, au début du VIIe siècle.

Dans le Nord, saint Willibrord établit son siège épiscopal à **Utrecht** en 696, qui demeura durant tout le moyen-âge le seul diocèse pour l'ensemble de cette région, moins peuplée que les diocèses du Sud.

Le siège de l'évêché de Tongres fut déplacé dans un premier temps à Maastricht et enfin à Liège où saint Lambert fut assassiné au début du VIIIe siècle et où Hubert, son successeur, avait ramené ses reliques.

L'évêché devint la première principauté ecclésiastique de l'empire sous Notger au Xe siècle.

Les entités politiques et les alliances évoluant, les évêchés se trouvèrent bien souvent à cheval sur deux pays rivaux, ce qui rendit parfois impossible les relations des fidèles, mais aussi des gouvernants, avec les autorités ecclésiastiques. Aussi, un redécoupage devint indispensable, ce qui fut réalisé en 1559.

La crise de la papauté - Le grand schisme d'occident

A partir de 1309, les papes résident à Avignon.

C'est le pape Grégoire XI qui, en 1377, fixera de nouveau sa résidence à Rome. Quand celui-ci meurt en 1378, la population romaine exige du conclave l'élection d'un pape résidant à Rome. La ville a en effet souffert de l'établissement des papes à Avignon. Les cardinaux prennent peur et élisent l'archevêque de Bari qui prend le nom de Urbain VI, mais qui s'attire bientôt de nombreuses inimitiés en raison de son autoritarisme et de son désir d'imposer une brutale austérité aux membres du clergé. Il est aussitôt déposé sous le prétexte des conditions particulières de son élection et remplacé par le Genevois Clément VII qui s'installe à Avignon (possession de la papauté de 1348 à 1791).

La chrétienté se divise :

- Clément VII, à Avignon, est reconnu par la France, les royaumes catholiques espagnols, l'Ecosse, la Savoie, ...
- Urbain VI, à Rome, reçoit le soutien de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne, de la Bourgogne et de la Flandre et de la plupart des Italiens.

Il en va de même des évêchés. Par exemple, dans les possessions de Guillaume de Hainaut, les évêchés de Arras, Thérouanne, et Cambrai font allégeance au pape d'Avignon, tandis que l'évêché de Utrecht le fait au pape de Rome. Albert, le père de Guillaume, voulant rester neutre, c'est avec la même déférence, lors des mariages de ses enfants, qu'il sollicite l'accord des deux papes rivaux.

L'Eglise latine devient donc bicéphale, et cela explique la persistance de deux papes pendant plusieurs dizaines d'années.

- **A Rome**, les successeurs d'Urbain VI seront : en 1389 Boniface IX, en 1404 Innocent VII et en 1406 **Grégoire XII qui refusa le remplacement de Jean de Bavière comme élu de Liège par Thierry de Hornes.**
- **A Avignon**, le successeur de Clément VII sera **Benoît XIII (espagnol) qui confirmera le remplacement de Jean de Bavière comme élu de Liège par Thierry de Hornes.**

Résolution du conflit

En 1409, le concile de Pise :

- condamne les deux pontifes comme schismatiques et parjures. Ni Benoît XIII, ni Grégoire XII n'acceptèrent leur condamnation.
- élit Alexandre V qui s'installe à Pise et qui meurt en 1410. **Son successeur, Jean XXIII, ratifie les conditions relatives au transfert des corps saints de Lobbes vers Binche.**

Le résultat pratique en fut que l'Eglise latine devenait tricéphale.

En novembre 1414, le concile de Constance, convoqué par l'empereur Sigismond dans une ville d'empire :

- exige le retrait de Benoit XIII et de Grégoire XII. Le premier se retire, et le second part pour l'Espagne, il sera déposé en 1417.

- exige l'abdication de Jean XXIII, accusé d'hérésie et de simonie, comme aussi d'avoir mené une vie scandaleuse avant son élection. Son nom sera même supprimé de la lignée des papes et sera repris en 1958 par le cardinal Angelo Giuseppe Roncalli, cardinal de Venise qui succède à Pie XII.

Le schisme se termine en 1417, à la mort de Grégoire XII, avec l'élection de **Martin V**, pape unique, qui résidera à Rome et qui **confirmera les conditions relatives au transfert des corps saints de Lobbes vers Binche.**

LA PRINCIPAUTE DE LIEGE



Jusque 1390, qui marqua l'avènement au siège épiscopal de Liège du Prince Jean de Bavière-Hainaut, les Bonnes Villes de la Principauté de Liège, ont accompli une longue course vers la réalisation de leurs aspirations démocratiques.

Ce qui règne dans le pays de Liège, c'est la loi. Le prince lui-même y est soumis. Non seulement il ne peut modifier la législation, mais il ne peut lever un impôt, déclarer la guerre ou céder une fraction du territoire sans le consentement du « Sens de Pays », composé du prince, mais aussi du Chapitre de Saint-Lambert, des chevaliers et des villes qui constituent son état.

Les « Bonnes villes » n'ont cessé de compter toujours d'avantage et particulièrement Liège, sa capitale, et dans celle-ci, les 32 métiers. Les « Bonnes Villes », comme Thuin, se considéraient comme des communautés municipales autonomes, qui avaient reçu du Prince, par privilèges reconnus, le droit à la franchise civile, aux fortifications et à la participation politique pour la gestion du Pays.

De plus, le « tribunal des XXII » est créé. Il est appelé à juger les officiers épiscopaux qui n'auraient pas respectés la loi.

Le Pays de Liège, jusqu'en 1390, avait toujours échappé à toute inféodation, même larvée, à des souverains étrangers. Le principe d'élection des Princes-Evêques le mettait à l'abri de toute tentative dynastique.

La Principauté de Liège et le Hainaut

Du côté du Hainaut, dont la frontière jouxtait Lobbes et Thuin, toute crainte s'était évanouie depuis qu'en 1071, la comtesse Richilde, pour elle et ses descendants, avait inféodé son Comté au Prince-Evêque Théoduin.

C'est à ce titre encore qu'en 1390 lorsque Jean de Bavière fut élu Prince de Liège, le Comte Albert de Hainaut, son propre père, lui fit, selon la tradition, hommage de son grand fief.

Le prince Jean de Bavière

L'Evêque Arnould de Hornes avait régné très paisiblement en respectant les droits démocratiques acquis jusqu'alors par les Liégeois. Après son décès survenu en 1389 le chapitre cathédral de Liège choisit à l'unanimité Thierry de la Marck pour lui succéder, mais malheureusement ce dernier refusa et le nouveau choix des Chanoines du chapitre cathédral de Saint-Lambert se porta sur un jeune homme de 17 ans, Jean de Bavière qui était allié à plusieurs familles régnantes :

- fils de Albert de Bavière, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, dont le fils Guillaume héritera à sa mort en 1404
- beau-frère de Jean, duc de Bourgogne et Comte de Flandre,
- beau-frère aussi de l'Empereur Wenceslas.

Les Chanoines de Saint-Lambert avaient sans doute été conquis par l'idée de telles alliances familiales prometteuses pour la Principauté.

Elu en **mai 1390**, reçut le sous-diaconat le 17 décembre de la même année, première étape pour accéder aux ordres sacrés et recevoir l'Episcopat, obligatoire dans une Principauté ecclésiastique. De caractère taciturne et ombrageux, mais surtout naturellement porté à la violence, l'Elu mena bientôt une vie mondaine et dissolue. Il n'avait manifestement pas la vocation du sacerdoce. Les années passèrent et il se refusa toujours obstinément à remplir les conditions nécessaires à son élection d'Evêque. C'est pourquoi on ne l'appela jamais autrement que l' « *Elu* »

En 1418, après un règne qui allait amener les Liégeois à la plus grande catastrophe de leur histoire, il finira par se démettre de ses fonctions pour épouser Elisabeth de Gorlitz, la veuve de Antoine de Bourgogne, duc de Brabant.

Jean de Bavière meurt en 1425, à Delft, probablement empoisonné.

La révolte des Haydroits

Dès le début de son règne, Jean de Bavière se mit à dos les habitants de Saint-Trond, de Tongres et de Seraing. C'est la continuation, en cette fin du XIV^e siècle, de confrontations déjà anciennes entre le peuple liégeois à l'apogée de sa démocratie et le nouveau Prince qui refuse d'accepter « le Sens du Pays ». Néanmoins, ces premiers conflits s'arrangent, comme auparavant, par des Paix: celle de Caster en 1395, celle de Tongres en 1403.

Avec Seraing, par contre, en 1395, la querelle s'envenime. La raison en était banale dans les faits mais conséquente au regard des principes. Contrairement au droit rural en usage de temps immémorial pour les forêts, le Prince avait fait stricte défense de couper quelque bois que ce soit dans les propriétés domaniales. Il fit citer les délinquants à l'Anneau du Palais, le Tribunal de l'Evêque. Refus, contestations, révolte, extension progressive de la rébellion...

Les mécontents s'étaient donné le nom de « heydroits », c'est-à-dire « **partisans du droit de heyd** », désignant en terme général le droit sur les terres incultes, les vaines pâtures, le libre pacage, la glandée et autres jouissances rurales coutumières. Ce mouvement populaire, d'abord rural avait gagné les corps de métiers liégeois et puis la plupart des Bonnes Villes de la Principauté.

Une autre interprétation, et qui sera bien sûr utilisée par les partisans de Jean de Bavière, incline vers celle d'un « **citoyen qui haït le droit** ».

Quoi qu'il en soit, le Pays de Liège est divisé entre partisans et adversaires du Prince, aussi bien dans les « Bonnes Villes » formant le Tiers-Etats que dans la Noblesse et même dans le Chapitre Cathédral.

Le pacte d'opposition au Prince

Outre l'obstination du Prince Jean de Bavière à s'opposer aux conquêtes démocratiques acquises sous ses prédécesseurs, il y avait encore et surtout son obstination à refuser pour lui-même les ordres aboutissant à l'Episcopat, ce qui aurait pu avoir comme conséquence de déboucher tout naturellement sur la sécularisation de la Principauté et même sur la transmission héréditaire de celle-ci dans la famille dynastique de l'Elu. C'est sans doute ce dernier motif, fondamental à leurs yeux, qui a amené la majorité du « Sens de Pays », et donc la plupart des « Bonnes Villes » à se fédérer contre le Prince Jean de Bavière.

Le 1er décembre 1404, la Cité de Liège et toutes les Bonnes Villes concluent entre elles une ALLIANCE et une CONFEDERATION pour la défense de leurs privilèges. On y sent très vivement la crainte du Pays de Liège devant l'attitude de Jean de Bavière et son désir « *d'éviter et eskiwer les adversités qu'on voit advenir de jour en jour* ».

Cette alliance en 13 articles comprend la généralité des Bonnes Villes,

- tant les thioises : Tongres, Sainctron, Treicht (Maastricht), Looz, Hasselt, ...
- que les wallonnes: Liège la capitale, Huy, Dinant, ... et celles de l'Entre-Sambre-et-Meuse : Thuyn, Fosses, Covin.

La déposition du Prince Jean de Bavière

Cette opposition au Prince groupant la quasi entièreté des Bonnes Villes, une partie du chapitre cathédral, un nombre important de chevaliers et la presque totalité du peuple liégeois allait déboucher inévitablement sur la déposition pure et simple de l'Elu, le **25 septembre 1406**.

La Cité de Liège et les « *Bonnes Villes de Huy, Dynant, Tongres, Saint-Trond (Saintron), Fosses, Tuwing, Coving, Looz, Treit (Maastricht), ...* » ainsi que les Barons et Chevaliers du pays de Liège font savoir qu'ils ont déposé Jehan de Bavière qui exerçait « *de plus en plus allencontre delle estat de la noble église de Liège et allencontre aussi de nos francises, privilèges, status et anchiens usages enforchiés* »

En suite de quoi:

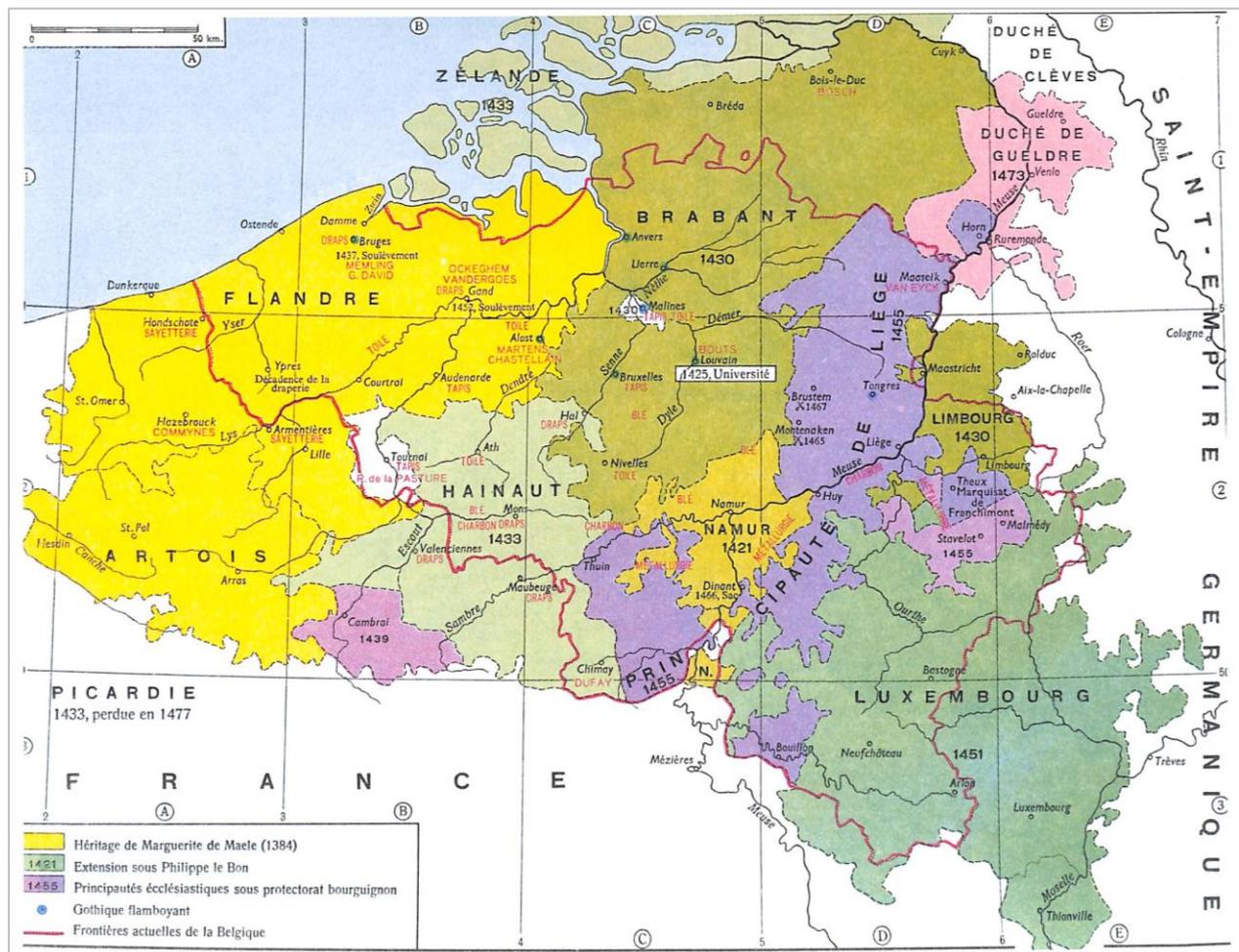
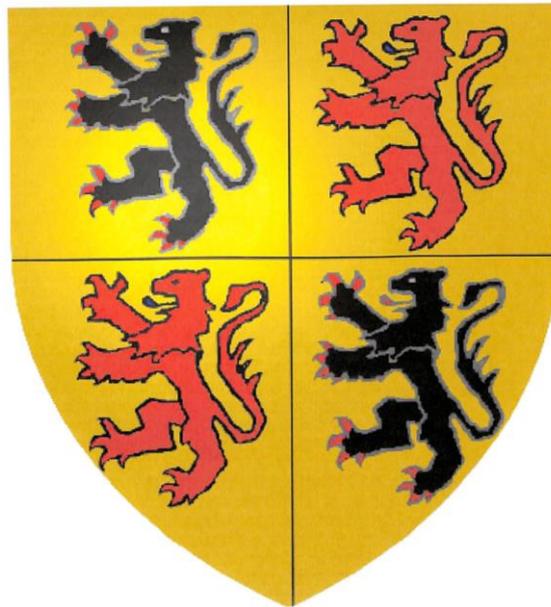
« *avons eslut et eslisons a signeur et maistre de la dignité épiscopale de Liège, hault et poissant*

damoyseal Thieri de Perweis qui, de la nature de nostre pais est nouris et extrais.....»

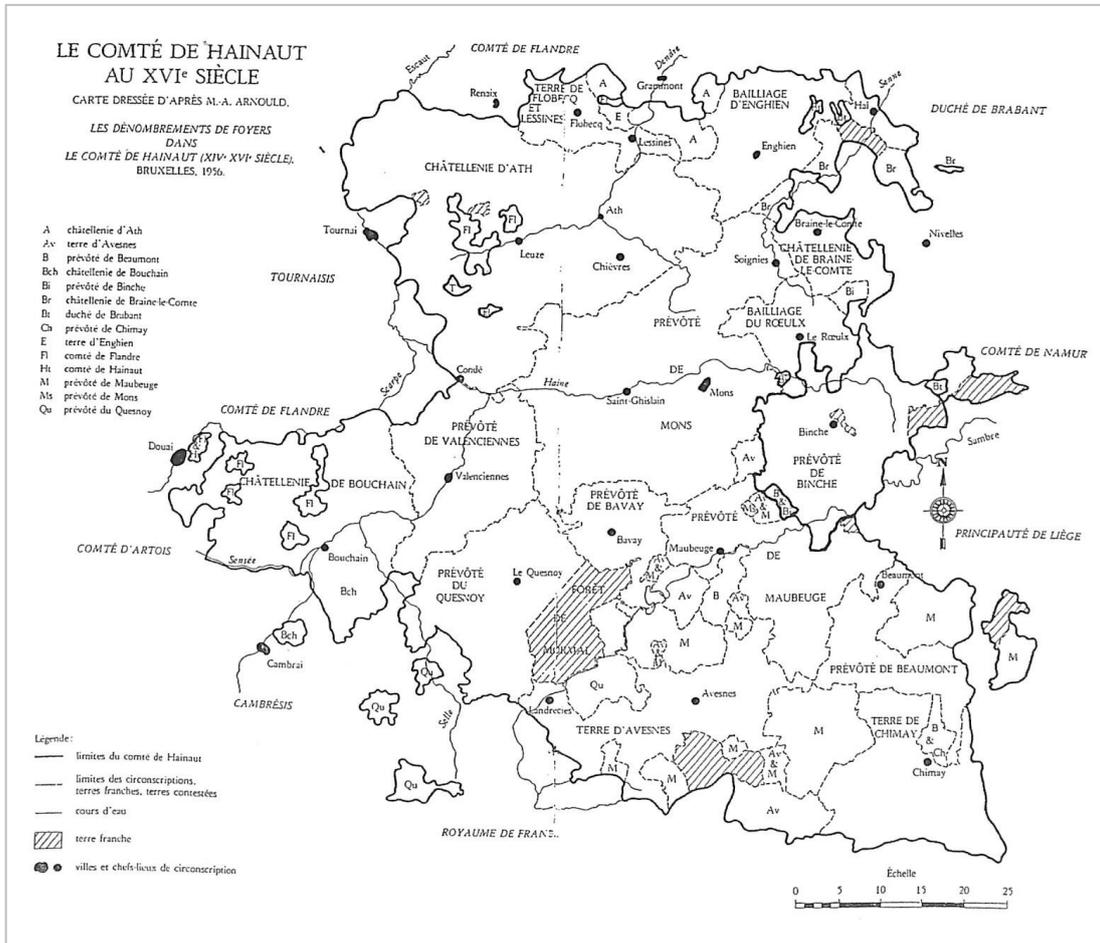
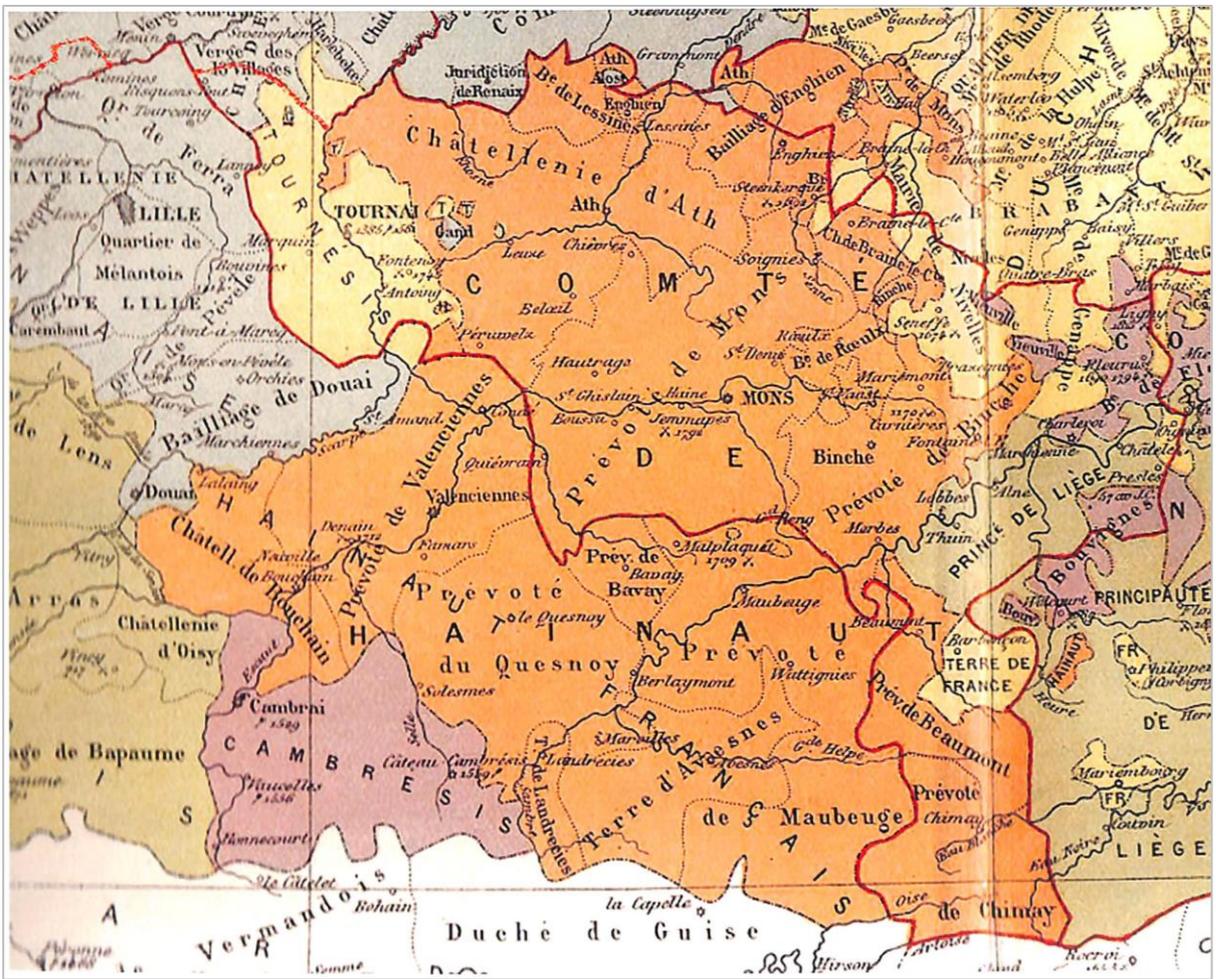
Entretemps, pendant la vacance du siège, les liégeois élisent aussi un mambour (régent), **Henri de Hornes**, seigneur de Perwez, père de Thierry, le « nouvel Elu », et neveu d'un précédent Prince-Evêque Arnold de Hornes, issu d'une vieille famille liégeoise.

Le pape Clément VII (Rome) ne voulant point ratifier cette nouvelle élection, le pape Benoît XIII (Avignon) consulté à son tour, envoya un légat avec des bulles confirmatives pour le nouvel Elu.

LE COMTE DU HAINAUT

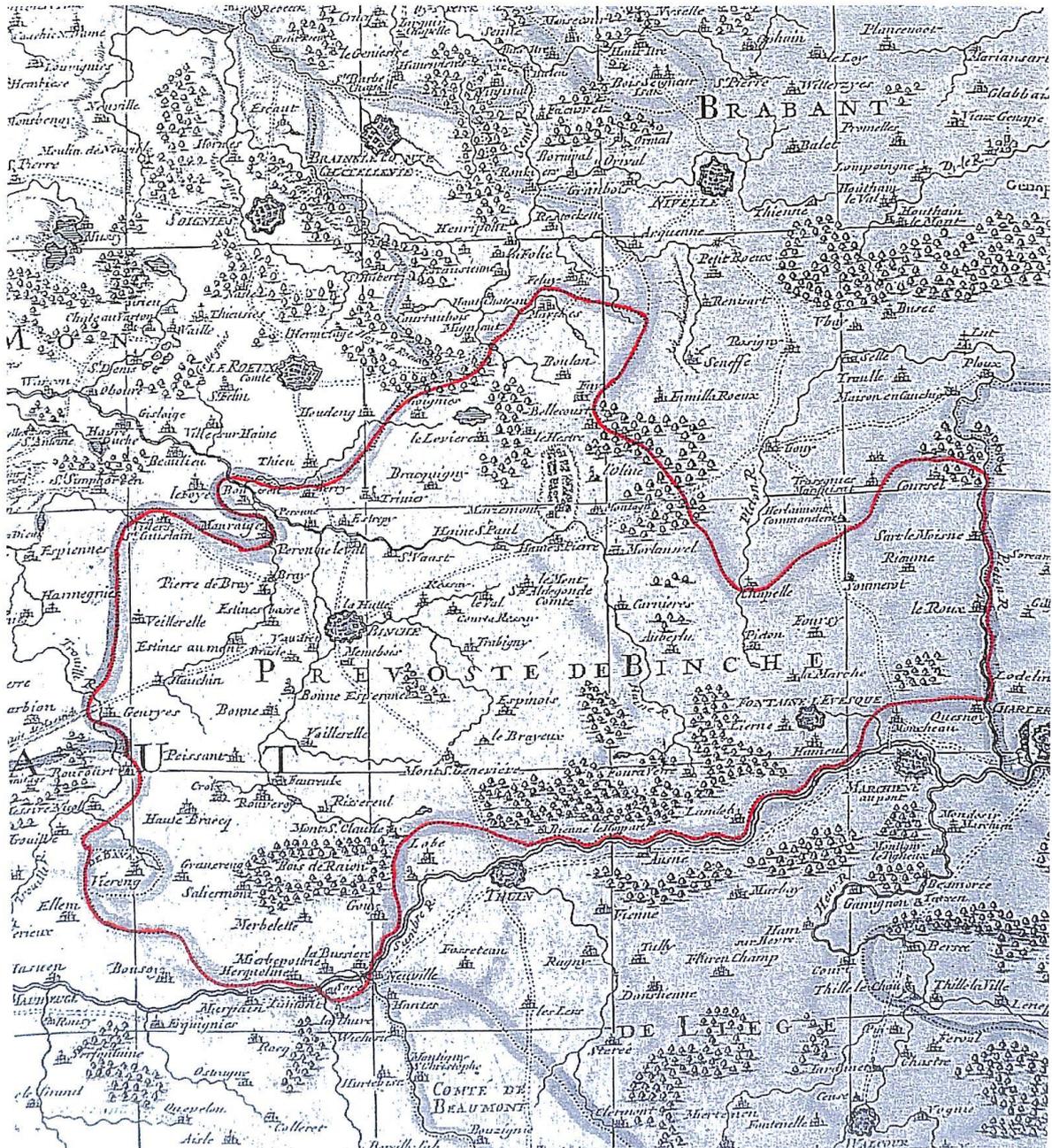


©ASBL Les amis de la collégiale Saint-Ursmer de Lobbes
 Exposition : 600 ans du transfert du chapitre de Lobbes à Binche – Date : 2 au 17 mai 2009



©ASBL Les amis de la collégiale Saint-Ursmer de Lobbes
Exposition : 600 ans du transfert du chapitre de Lobbes à Binche – Date : 2 au 17 mai 2009

Prévôté de Binche



©ASBL Les amis de la collégiale Saint-Ursmer de Lobbes

Exposition : 600 ans du transfert du chapitre de Lobbes à Binche – Date : 2 au 17 mai 2009

FIN 1406 – LE DEBUT DES HOSTILITES

Jean de Bavière en Hainaut

Dès le début des événements, le **11 avril 1406**, Jean de Bavière se réfugie à Maastricht, d'où il ravage la Hesbaye.

Fin 1406, il se rend à Mons, chez son frère le Comte de Hainaut Guillaume de Bavière.

Il quitte Mons, le **12 décembre 1406**. Il passe ensuite dans la ville hennuyère de Binche avec ses partisans et entre en terre liégeoise via Mont-Sainte-Geneviève.

« *pour ouvrir la lutte contre les révoltés du bord de la Sambre* ».

Il s'agit principalement de ceux de Thuin, les défenseurs de cette forteresse liégeoise frontalière qui a toujours donné, dans le passé, du fil à retordre aux Comtes de Hainaut.

Le Prince Jean de Bavière ne dispose que de peu de troupes: sa garde personnelle sera gonflée quelque peu de hennuyers mis à sa disposition par son frère Guillaume. Il n'ose s'attaquer à la forteresse de Thuin, mais n'hésite pas à faire bouler le feu aux villages des environs.

Lobbès saccagée par les gens du Hainaut.

C'est lors de ces événements de décembre 1406 que le village de Lobbès fut brûlé et saccagé par les troupes de Jean de Bavière et **que les demeures des Chanoines du chapitre de Saint-Ursmer devinrent probablement la proie des flammes.**

Les Chanoines de Saint-Ursmer se réfugient à Thuin.

L'abbaye Saint-Pierre toute proche, sur les bords de la Sambre, ne constituant pas un refuge sûr pour les reliques précieuses des saints fondateurs dont ils avaient la garde, **les Chanoines de Saint-Ursmer vont se réfugier dans la forteresse de Thuin où ils resteront jusqu'à la fin des événements.**

Le seul site disponible paraît être le château fort, muni d'une chapelle castrale, dédiée à saint Ursmer, qui avait été abandonné depuis 1271.

Représailles à Barbençon et La Buissière.

La riposte des Liégeois de Thudinie fut immédiate. Ils allèrent à leur tour bouler le feu dans des villages du Hainaut, à Barbençon et à La Buissière, notamment, le **27 décembre**, aux vigiles des Saints Innocents. Il en est fait état dans des mandements de décembre 1406 par lesquels le bailli du Hainaut commence à mobiliser des hommes d'armes « *pour le warde dou paÿs* ».

Mesures conservatoires en Hainaut.

Dès le mois de **janvier 1407**, encore en plein hiver, les responsables militaires du Hainaut avaient fait inspecter les fortifications de Mons « *pour les doubts qui adont estoient de guerre as liégeois* » et

surtout l'occupation du château de Barbençon, dès le 29 janvier, par un capitaine d'abord jusqu'en mars et ensuite par le châtelain de Braine-le-Comte en personne. Barbençon était proche de la frontière liégeoise et notamment du village de Clermont, qui dépendait au spirituel du diocèse de Liège tout en étant situé en Hainaut.

Les événements de l'an 1407

Été de l'an 1407.

~~Au cours de cet été, commence une mobilisation~~ plus intensive dans le Hainaut. Dès le 25 août 1407, un mandement émané du comte de Hainaut, mobilise chevaliers et écuyers; d'autres mandements datés de septembre défendent de quitter le comté sans autorisation spéciale.

Les hennuyers essaient de recueillir des informations sur les projets et les mouvements des Liégeois. Le prévôt de Beaumont paraît spécialement chargé de cette tâche. En septembre 1407, il envoie des espions à Dinant et à Huy pour avoir des nouvelles de Maastricht où s'était retiré Jean de Bavière et des nouvelles de la forteresse de Thuin où l'on avait entendu parler d'un rassemblement à effectuer. Automne 1407.

Jean de Bavière est toujours à Maastricht. Les milices de Liège et des autres « Bonnes Villes » de la principauté décident de le déloger en mettant le siège devant Maastricht dès le mois d'octobre 1407.

Le duc de Bourgogne

Au cours de cet automne, le duc de Bourgogne, Jean de Nevers (le futur Jean Sans Peur), avait décidé de déclencher une invasion de la Principauté de Liège par la Thiérache, avec l'accord du Hainaut. Mais il dut provisoirement y renoncer car cette action aurait contrarié un autre de ses grands projets: l'assassinat du duc d'Orléans à Paris, qu'il avait commandité. Cet assassinat fut effectivement exécuté le 23 novembre 1407. Le duc Jean de Bourgogne attendra donc l'année suivante pour se manifester en Pays de Liège.

Les événements de l'an 1408

Le terrible hiver 1407-1408

Levée du siège de Maastricht.

Le siège de Maastricht dut être suspendu le **7 janvier 1408**, en raison de l'hiver particulièrement rigoureux cette année. Les milices de Thuin étaient présentes à ce siège. Les assiégeants s'en retournèrent donc dans leurs foyers respectifs, en attendant un nouvel appel de leurs chefs.

Dénombrement des troupes en Hainaut.

A la même époque hivernale, tandis que les liégeois présents à Maastricht se démantelaient, les chefs de guerre du Hainaut procédaient au dénombrement de leurs fantassins et de leurs cavaliers qui eut lieu le **17 janvier 1408**.

Les événements du printemps

Attente nerveuse et rumeurs

Le 20 mars 1408, le bailli du Hainaut envoie de nuit deux espions à Fontaine-l'Évêque pour s'enquérir s'il était bien vrai « *que li Liégeois se esmouvoient à Marchinelles et sour le rivage de Sambre* ». Ils concluent qu'il s'agissait de fausses rumeurs.

De même, le 2 avril suivant, deux autres espions furent dépêchés encore vers Fontaine-l'Évêque, sur foi d'autres rumeurs selon lesquelles « *Chil dou rivage et de Thuing estoient ensamble (se rassembloient) pour venir sour le paÿs de Haynnau porter contraire* ». Cette fois encore, il s'agissait de faux bruits.

On pourrait se demander s'il ne s'agissait pas là de méthodes psychologiques voulues, pour tenir les gens du Hainaut en état d'alerte permanente.

Reprise du siège de Maastricht: fin mai 1408.

Vers la fin du mois de mai, les Bonnes Villes de la Principauté, avec le mambour, le Sire de Perwez, décident de reprendre le siège de Maastricht, où était réfugié Jean de Bavière. Ils espéraient réduire la place-forte par la famine. Le résultat fut, au contraire, de déterminer les alliés familiaux de l'Élu à agir au plus tôt.

Le déclenchement opérationnel de l'été 1408.

Concertation des coalisés.

A Mons, le **11 juillet 1408** eut lieu une réunion groupant le Comte Guillaume IV du Hainaut, son frère l'Élu Jean de Bavière-Hainaut et le Comte de Namur, qui avait aussi des griefs contre les Liégeois.

A Morlanwelz le **7 août 1408** : rencontre entre le Comte Guillaume de Hainaut et le Comte Guillaume de Namur.

A Tournai le **14 août 1408** : rencontre entre Guillaume de Hainaut et Jean de Bourgogne.

Derniers préparatifs et départ des troupes.

Les troupes de Guillaume de Hainaut dès le début août étaient cantonnées pour partie à Binche, pour partie dans le Borinage: elles venaient de partout: du Roelx, du Quesnoy, de Valenciennes ...

Le **10 août 1408**, le prévôt de Beaumont annonçait au Bailli du Hainaut: « *que les compagnons rassemblés estoient prêts à envahir l'evesquie de Liège* ».

Terreur en Entre-Sambre-et-Meuse.

Du **12 au 23 août 1408**, les villes de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoises furent attaquées, pillées et incendiées.

Fosses : attaquée par un contingent d'arbalétriers venu du Roelx, la ville fut complètement détruite et incendiée. Les reliques de saint Feuillien furent enlevés de la Collégiale de Fosses et expédiées vers celle de Sainte-Waudru à Mons.

Fontaine-l'Evêque : les bourgeois se révoltèrent d'abord contre leur seigneur Baudouin de Fontaine et ses hommes d'armes qui avaient pris le parti de l'Elu Jean de Bavière. Les bourgeois saccagent et incendient le château mais Guillaume de Hainaut intervient et procède à une répression atroce.

Marchienne-au-Pont : cette localité liégeoise sera anéantie par le sinistre seigneur Jean de Jeumont, vassal du comte Guillaume. Femmes, enfants, vieillards et infirmes seront massacrés impitoyablement par ses soudards forcenés, puis toute la localité sera livrée aux flammes.

Châtelet : « *Chastelaing sur Sambre* », après le passage des troupes du Hainaut ne sera plus qu'une ruine qui mettra plus de vingt ans à se remettre.

Florennes : l'important village de Florennes qui abritait un château seigneurial et un Chapitre collégial fut le théâtre des opérations du sinistre sire Jean de Jeumont. Un chroniqueur de l'époque, Monstrelet (1400-1453), mentionne « *qu'il a été deffendu de piller de peur que les soldats ne perdissent du temps à s'attendrir et n'épargnassent victimes* » Ceux qui s'étaient réfugiés dans la collégiale périrent dans les flammes qui ravagèrent toute la ville.

Couvin : Couvin subit aussi le sort du feu. Dès le 23 août, la ville s'était rendue au bailli du Hainaut qui, dès lors, rejoignit à Maubeuge, le comte et son conseil.

Retour au foyer des assiégeants d'Entre-Sambre-et-Meuse.

Apprenant les événements survenus dans leur région, les milices urbaines d'Entre-Sambre-et-Meuse s'empressèrent de rentrer dans leurs villes respectives, quittant le siège de Maastricht. Ceux de Dinant en firent autant craignant pour leur ville. Ce retrait de troupes allégeait d'autant la pression exercée sur Maastricht, dont le siège sera abandonné le **22 septembre 1408**, la veille de la bataille d'Othée.

En route vers Othée et le destin.

A la fin août et au début de septembre, l'hallali fut décidé. Le **8 septembre 1408**, le Comte de Hainaut rassemblait ses vassaux pour le départ.

Une garnison demeurait à Merbes-le-Château en cas d'incidents à la frontière.

Le **14 septembre 1408**, le Comte quittait Mons sa capitale, après avoir acheté des vivres en vue d'une opération devant Maastricht.

La défaite des liégeois à Othée

Le **22 septembre 1408**, les armées du Duc de Bourgogne et du Comte de Hainaut font leur jonction à Montenaken .

Les armées coalisées se dirigent vers la région de Tongres. Entre-temps, les liégeois, ayant quitté le siège de Maastricht et étant rentrés à Liège, marchent à la rencontre des armées ennemies.

La rencontre des belligérants se fait dans les plaines d'Othée le 23 septembre 1408. **Les liégeois sont battus.**

La forteresse de Thuin après Othée

Le **28 septembre 1408**, c'est-à-dire cinq jours après le désastre d'Othée, le bailli du Hainaut adresse un mandement au châtelain de Ath par lequel il fait connaître à ce dernier les ordres de Guillaume, à savoir:

« détruire, ruer jus (= abattre) et mettre a exil (= au pillage) le ville de Dynant Et ossi celui de Thuing »

Ce qui prouve que Thuin n'avait pas été prise ni pillée au passage des troupes hennuyères en route vers Othée. Elles n'en avaient eu ni le temps ni l'opportunité. Quand elle était sur ses gardes, Thuin était imprenable.

Les chanoines de Saint-Ursmer avec les reliques et les archives y étaient toujours en sécurité. L'expédition contre Thuin projetée après le désastre d'Othée devait se faire à partir de la garnison de Merbes-le-Château où se tenait, pendant les opérations guerrières contre les Liégeois, le bailli du Hainaut en personne, pour surveiller les frontières.

Mais l'annonce de l'issue catastrophique d'Othée fit comprendre aux Thudiniens l'inutilité de toute résistance. Ils se rendirent donc volontairement avant même le **6 octobre 1408**. A cette date, en effet, on devait venir de Mons pour vérifier la reddition effective de la Ville.

Thuin possédait à cette époque une artillerie défensive importante, puisque Binche en revendiquera la possession, avec les poutres des tours (donc, artillerie lourde) lors de la destruction des fortifications de la ville.

Les sanctions de la Paix de Lille.

Obligation de reconnaître comme Seigneur Jean de Bavière et d'accepter toutes les sanctions qui allaient tomber. Celles-ci furent rendues le **24 octobre 1408** à Lille, en présence des députés du Chapitre Saint-Lambert, des délégués de toutes les « Bonnes Villes » qui s'étaient préalablement rendues, et de 500 otages fournis par les Communes.

Les Villes s'étaient effectivement rendues à merci: Liège et Saint-Trond: le 3 octobre; Tongres, Hasselt, Huy et Dinant le 4 octobre; Thuin et Fosses le 6 octobre ...

Sanctions à l'égard du Pays de Liège.

- libre passage des Bourguignons et de ceux du Hainaut dans tout le Pays de Liège « *comme signe de conquête* »
- cours des monnaies bourguignonnes et hennuyères dans tout le Pays de Liège.
- Amende au profit du Duc de Bourgogne et du Comte de Hainaut de la somme de 220000 écus d'or à répartir.

- ordre de démolition de toutes les fortifications des « Bonnes Villes » et défense absolue de les reconstruire à l'avenir, surtout pour l'Entre-Sambre-et-Meuse qui comptait Thuin, Fosses et Couvin.
- Confiscation des chartes de toutes les « Bonnes Villes » Sur les 582 chartes confisquées, 142 seulement furent restituées ultérieurement, par le traité de modération du 12 août 1409. La majeure partie fut détruite **et certainement celle qui concernait l'inféodation du Hainaut à la Principauté de Liège.**

A l'égard de la capitale liégeoise

Les sentences voulurent atteindre Liège en plein cœur :

- confiscation de toutes ses chartes et privilèges
- abolition des 32 métiers avec confiscation de toutes leurs bannières
- défense de convoquer désormais des assemblées, de nouer des alliances et des confédérations
- renforcement du pouvoir personnel du Prince dans les nominations, mesures spéciales contre les conspirateurs
-
- ...

En fait, Liège perdait toutes ses libertés et sa qualité de capitale.

A l'égard spécialement de la Ville de THUIN

Le château et tous les remparts de Thuin devaient être démolis.

« Item, ordonnons que les murs du chasteal et ville de THUING, les portes et tours seront abatus et desmolis tant au val comme au mont, et les fossez remplis, sans jamais estre ville fremée »

« Item que ceulx des dittes villes de THUING, Fosses, Covin et Dynant ne aultres quelconques des cités, villes ou pays dessurdits ne poront jamais faire ne faire faire ou eddifier villes fremées ne fortresses quelconques, de Namur en amont en alant devers Haynnau, entre les rivières de Meuze et de Sambre »

Et pour ce faire, ils firent appel à des entrepreneurs hennuyers. Tout devra être terminé pour la mi-carême, c'est-à-dire pour le 17 mars 1409.

Contribution des villes de Thuin et Lobbes.

Le **14 décembre 1408**, la contribution de l'Entre-Sambre-et-Meuse à l'amende imposée par les vainqueurs est fixée:

« Item sur la ville de THUING et les villes du sauvement, celles du Rivage de Sambre ... Florines, Covin, Fosses ... et toutes les appartemanches, la ville de LOBES et des pourchaintes: 8800 d'iceux escus: 4800 escus et audit jour de Toussains: 4000 escus ».

LOBBES, Chapitre et corps saints

Lobbes ne fait pas l'objet de dispositions spéciales dans le traité de Lille, mais sa tour de défense fut néanmoins détruite par les Binchois.

Bien plus, son chapitre séculaire et les corps saints furent transférés à Binche.

Epilogue pour la Principauté de Liège

En 1416, l'empereur Sigismond condamne et annule la sentence de 1408. Le diplôme impérial du **26 mars 1417** déclare : « **cette terre illustre, autrefois fertile jardin de l'Empire ..., gémit de se voir réduite à la condition de servitude ; une multitude de ses enfants a été exterminée par celui qui devait être pour elle un père et qui s'est fait son ennemi ; les survivants, sous la terreur de la mort, ont été contraints de se soumettre contre tout droit à l'autorité tyrannique du Comte de Hainaut et du Duc de Bourgogne....** »

Jean de Bavière, ira de concession en concession et finira par se démettre en 1418.

LA TRANSLATION DES CORPS SAINTS ET DU CHAPITRE SAINT-URSMER DE LOBBES

Il était tentant, pour le comte de Hainaut, d'attirer le chapitre Saint-Ursmer dans sa bonne ville de Binche, avec le trésor que représentaient les reliques des huit saints de Lobbes. Le fait que les maisons canoniales de Lobbes aient probablement été brûlées lors du saccage de Lobbes par Jean de Bavière en décembre 1406, que le château de Thuin, où s'étaient réfugiés les chanoines devait être démoli avant la mi-carême, le 17 mars 1409, facilitait ce dessein politique qui devait rehausser le prestige de sa maison.

Il était néanmoins nécessaire d'obtenir l'accord de plusieurs pouvoirs ecclésiastiques et civils. Mais cela ne pouvait pas être insurmontable au vainqueur des liégeois. De plus, son frère Jean de Bavière lui était redevable d'être revenu sur le siège de saint Lambert.

Les autorisations nécessaires étaient les suivantes :

Pour la principauté de liège

- Le prince Jean de Bavière
- L'abbé de Lobbes et de son couvent, prévôt et collateur des chanoines de Saint-Ursmer
- Le Chapitre Saint-Ursmer lui-même
- Les bailli, mayeur et échevins de Lobbes

Pour le comté de Hainaut

- L'évêque et les prévôts, doyen et chapitre cathédral de Cambrai, collateurs de la cure et des chapelles de l'église de Binche
- Le curé de Binche
- Les consaux de Binche

Enfin, l'accord devait être ratifié par le pape

Les démarches des autorités de Binche

Il s'agissait, « *de procéder selon toutes les règles, de manière à assurer un transfert irrévocable et définitif. Aussi, les Jurés et le Conseil de la Ville de Binche ne ménagèrent-ils point leur temps et leurs peines* ».

A une époque où il fallait souvent des mois et des années, sinon des décennies pour amener une solution à de tels problèmes, ceux-ci furent résolus en un temps record.

Ce fut le seigneur de Haynin, alors bailli du Hainaut qui prit les initiatives et la direction de toute l'affaire, au nom de son seigneur, Guillaume de Bavière.

Dès le **19 mars 1409**, le **Prince Jean de Bavière**, redevable à son frère de son retour à Liège, avait donné son consentement au transfert : Les lettres de translation était adressée aux doyen et chapitre de Saint-Ursmer : « **Vu l'exposé des motifs, l'accord du comte Guillaume IV, les consentements présumés du chapitre de Saint-Ursmer, de l'abbé de Lobbes et de son couvent et du curé de Binche, elles accordaient la translation du chapitre en question, avec les prébendes et le personnel des vicaires bénéficiaires, toute la dotation du collège, les corps saints et les autres reliques, les biens quelconques, franchises et libertés, en l'église de Binche élevée au rang de collégiale, sauf les droits du curé de Binche, de l'abbé de Lobbes et de leurs successeurs** ».

Le **25 avril 1409**, **Gilles de Montigny**, le tout nouvel abbé de Lobbes, et son couvent, prévôt et collateur des prébendes du chapitre, donnent également leur accord, mais à condition que les chanoines respectent leurs obligations envers eux.

Fort de cet accord, les administrateurs binchois firent chercher les archives du chapitre qui reposaient toujours dans la ville de Thuin.

Le **20 juin 1409**, après de multiples discussion, le prévôt, le doyen et le chapitre de Notre-Dame de Cambrai, l'abbé et les religieux de Lobbes, le doyen et le chapitre de Saint-Ursmer, les jurés, le conseil de la communauté de Binche, enfin le curé de l'église paroissiale de Binche conclurent entre eux un Concordat contenant vingt-trois articles.

Le **24 août 1409**, les lettres patentes du comte Guillaume de Hainaut furent émises. Elles accordaient, après constatation de tous les accords et dans la mesure du possible, que « *les corps sains, reliques, jurviaux, livres, callisces, clokes, aournements, fourmes, aiglier et autres appartenances avoek tout le collège par dessus nommet estant en la dicte eglise Saint-Ursmer (de Lobbes), fussent et soient translattés et transportés en l'église paroissiale Nostre Damme estant en nostre ville de Binch, ensi qu'il sont ja de présint mis.* »

Le **26 octobre 1409** l'officiel de Cambrai donna également son accord.

La ratification papale arrivera beaucoup plus tard, **le 4 juin 1411**. Elle consistait en trois bulles :

1. Confirmation de la translation
2. Institution d'une procession commémorative annuelle
3. Les indulgences concédées à cette solennité.

Elles furent délivrée par un Pape contesté: Jean XXIII dont un Pape contemporain a repris le nom. L'Eglise était déchirée par le grand schisme d'occident et l'on attendait du Concile de Pise, une solution. (voir le panneau correspondant).

Le dimanche **5 juillet 1411** se déroula pour la première fois la procession commémorative de la translation.

Après la fin du schisme, le comte du Hainaut, par crainte d'une sentence nulle, demanda de nouveau une ratification papale, qui lui fut accordée par Martin V.

Le transfert en pratique

Dès avant la signature du concordat, on s'occupa déjà du transfert :

Le mardi **7 mai 1409**, le prévôt de Binche, avec plusieurs autres administrateurs et des hommes de métier, venaient à Lobbes, aviser « *comment on poroit deffaire et mettre jus les fourmes (les stalles), en coy li canonne séoient et ossi l'aiglier, pour amener à binch ; ossi aviser les cloques, assavoir comment on les poroit despendre et les fiêtres des corps sains, dont les aucunnes estoient moult vieses* ».

Le **23 juin 1409**, le bailli du Hainaut fixe la date de la translation au mardi 2 juillet. Il fait écrire par ses clercs plusieurs lettres d'invitation et les fit porter aux Abbés de Crépin, de Saint-Jean à Valenciennes, de Bonne-Espérance, d'Aulne, de Lobbes, de Saint-Feuillien, de Saint-Denis-en-Brocqueroi, de Cambron, de Liessies et d'Haumont, ainsi qu'au chapitre de Soignies et aux doyens de chrétienté de Valenciennes, Bavay, Avesnes, Maubeuge et Chièvres. De son côté, le doyen de chrétienté de Binche invitait les curés de son doyenné et leurs paroissiens.

Le **26 juin 1409**, envoyé par le conseil du comte, maître Jacques de la Tour et messire Estiévène Wiart se rendent à Lobbes, afin de choisir les reliquaires, les ornements et les livres qui seraient transportés à Binche et ceux qui demeureraient sur place, pour l'usage du curé de Lobbes.

Le même conseil avait aussi désigné un ouvrier qualifié avec trois assistants « *pour aider à mettre jus les clokes, l'aiglier et les fourmes u keyères des canonnes* ».

Le soir même du 26 juin, trois cloches arrivaient déjà à Binche, dont la plus grosse avait le nom de « la benoite ».

L'année suivante, l'abbé de Lobbes et son couvent réclamèrent, mais en vain, sa restitution, car c'était, disaient-ils « *leur cloque banale* ».

Le **28 juin 1409**, veille des saints Pierre et Paul, le prévôt revenant de Lobbes avec plusieurs ouvriers ramenait « *l'aiglier et une partie des keyères* ».

Durant cinq journées de nombreux chars attelés de trois ou quatre chevaux firent la navette entre Binche et Lobbes, transportant tout le matériel.

Translation des châsses

Restait à ramener ce qu'il y avait de plus précieux, c'est-à-dire les huit « *fierstes* » renfermant les corps des saints Ursmer, Ermin, Hydulphe, Théodulphe, Abel, Vulgise, Amoluin et sainte Amalberge. Cinq jours et quatre nuits durant, les hommes gardèrent ces reliques avant leur départ.

On recouvrit les châsses de draps de toile blanche : sept ornés d'une croix de « bouquerant » et le huitième d'une croix de toile « pierce ». Le charretier qui transporta les châsses y fut occupé durant trois jours. Quatre hommes portant les torches de la ville de Binche escortaient le convoi.

Dès leur arrivée en l'église Notre-Dame à Binche, les châsses furent placées dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine. La porte de la chapelle avait été bardée de fer et munie de serrures et de verrous.

Procession de la translation

Malgré une préparation hâtive, la procession de la translation du mardi **2 juillet 1409** réunit une grande foule de paroissiens, de pèlerins du diocèse de Cambrai, tant prélats que chanoines, ecclésiastiques et simples fidèles..

A partir de cette date l'église de Binche adopta le double patronage de Sainte-Marie et de Saint-Ursmer et devint collégiale.

Essais de recuperation des reliques des corps saints

Par la principaute de liege.

Par Jean de Heinsberg

Dès que Jean de Heinsberg (1419 – 1455) devient Prince-évêque de Liège, il songe à faire réintégrer les corps saints dans l'église de Saint-Ursmer à Lobbes. Une demande expresse fut adressée au Duc de Brabant, qui avait épousé Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume et Comtesse de Hainaut.

En février **1420**, Gilles d'Ernemude, seigneur d'Eugies, reçut la mission de se rendre à Liège par devant le Prince-évêque, son conseil et le Chapitre de Saint-Lambert « *pour à eulx besoigner sour le fait des confiscations et des corps saints de Lobbes que ceulx du pays de Liège volloient ravoir* ».

Ces négociations ne purent aboutir.

Par Louis de Bourbon

Le Chapitre de Saint-Ursmer, comblé des faveurs du Duc de Bourgogne, décida de fixer définitivement sa résidence à Binche. Il formula, le **5 juin 1463**, de nouveaux statuts auxquels l'évêque de Cambrai donna son approbation en 1466.

Cela causa un grand déplaisir à l'évêque de Liège, Louis de Bourdon (1456 – 1482) qui s'adressa au pape Sixte IV et lui exposa les faits en réclamant la remise des corps saints. Le pape sollicita le concours du Duc de Bourgogne. Charles le Téméraire promit de prendre en considération la requête de son cousin Louis de Bourbon, mais sa fin tragique sous les murs de Nancy l'empêcha de réaliser le projet en question.

Par Louis de Bourbon en 1479

Louis de Bourbon renouvela ses instances auprès de la veuve de Charles de Bourgogne, Marguerite d'York, en lui déclarant qu'il exercerait des poursuites, si les saintes reliques n'étaient renvoyées à Lobbes. En **1479**, il lui envoya une députation composée de chanoines de sa cathédrale, de plusieurs nobles liégeois et de trois des plus anciens habitants de Lobbes.

Marguerite, en séjour à Binche, consentit au partage des châsses. Des commissaires furent choisis pour régler cette affaire, mais des événements politiques graves empêchèrent la réalisation de cette décision.

Jusqu'au XVIIIe siècle

La Principauté de Liège ne cessa de réclamer les reliques des saints de Lobbes. Encore en **1752**, une supplique fut adressée à ce sujet au gouverneur des Pays-Bas Charles de Lorraine au sujet du transfert du Chapitre Saint-Ursmer à Binche.

Le tragique destin des reliques en 1794

A la révolution française disparurent sous les coups des lois de la république, notamment de celles de 1797, tous les ordres religieux dont les biens furent confisqués. Ainsi disparurent entre autres tous les chapitres: celui de Binche comme celui de Thuin, de Fosses et tous les autres.

Quant aux reliques des saints de Lobbes, toujours conservées jalousement à Binche, elles avaient été transférées antérieurement à Mons par les chanoines, en grand secret, en même temps que les autres objets précieux de la Collégiale. Outre les châsses, six reliquaires et quatre bustes, on avait caché chez un avocat montois ami une importante quantité d'argenterie sacrée: calices, ostensoirs, chandeliers, encensoirs ...

Mais c'était compter sans l'astuce du commissaire du peuple, un certain Lamotze qui ne reculait devant aucun moyen pour drainer nos richesses vers la France révolutionnaire. Il allait jusqu'à emprisonner les gens pour les faire parler, on découvrit ainsi les cachettes.

Les corps saints de Lobbes furent extraits de leurs châsses et brûlés sur la Grand Place de Mons, au cours d'une cérémonie sacrilège, tandis que les précieux reliquaires furent envoyés à Lille pour y être fondus en lingots.

Les heureuses et providentielles récupérations de reliques après le concordat

1. Par Binche.

Après le Concordat napoléonien qui atténuait quelque peu les effets voulus par les révolutionnaires et permettait la réouverture du culte, des reliques de saint Théodulphe et de saint Amoluin, contenues dans deux coffrets en bois ayant échappé au sacrilège de Mons, furent restituées à Binche.

Plus tard, des parcelles de reliques de saint Ursmer, prélevées jadis par un orfèvre binchois lors de la réfection de la châsse, furent également restituées à la collégiale. En outre un buste ancien du même saint Ursmer qui était, on ne sait comment, resté à Binche lors du déménagement du trésor vers Mons, avait aussi pu échapper aux vandales de la Révolution.

Binche put aussi bénéficier de divers partages de reliques: ainsi, en 1888, la Collégiale reçut-elle une petite relique de saint Ursmer offerte par l'Evêché de Gand et en 1924, l'église de Vellereille-lez-Brayeux qui possédait une relique de saint Ursmer, provenant de l'abbaye de Bonne-Espérance toute proche, en céda une partie à la collégiale de Binche.

Après l'incendie du monastère de Lobbes en 1794, un de ses moines, originaire de Binche, né à Battignies et appelé Joseph Lengrand, était venu se réfugier à Binche. Il était porteur de la célèbre relique de saint Pierre, conservé dans un bras reliquaire. Il en fit don à la collégiale de Binche ainsi qu'un bras reliquaire de saint Jacques et d'autres reliques provenant de l'abbaye de Lobbes.

2. Par Lobbes.

En fait, tout ce que Lobbes a jamais récupéré de ses propres reliques consiste en une petite relique de saint Ursmer qui provient de Bonne-Espérance, tout comme celle de Vellereille dont l'église paroissiale était consacrée à saint Ursmer.

Elle fut reçue en 1925 et placée précieusement dans un petit reliquaire moderne.

En outre, la paroisse de Lobbes possède une relique de saint Dodon reçue naguère du Prieuré ancien de Moustier-en-Fagne (un des trois Prieurés ayant dépendu sous l'Ancien Régime de l'Abbaye de Lobbes et occupé de nos jours par une communauté de bénédictines).

Par l'Abbaye de Maredsous.

Après l'expulsion définitive des moines de Lobbes (2 septembre 1794) qui avaient essayé en vain de ressusciter leur abbaye, dom Vulgise de Vignron, le dernier Abbé ne rentrera pas de son exil à Prague, mais y resta dans l'abbaye de Brevnov où il mourut en août 1823. Il avait emporté de Lobbes et conservé avec lui quelques reliques de son abbaye, que Brevnov remit en 1881 à dom Placide Wolter, premier Abbé de Maredsous. L'acte de cession de ces reliques contient une liste de 28 noms parmi lesquels figurent ceux des premiers Abbés de Lobbes canonisés ou d'Evêques itinérants régionaux:

- saint Landelin, premier abbé de Lobbes
- saint Adelin, disciple de saint Landelin
- saint Amoluin, Abbé de Lobbes
- saint Ermin, Abbé de Lobbes et Evêque
- saint Théodulphe, Abbé de Lobbes et Evêque
- saint Vulgise, Abbé de Lobbes
- saint Folcuin, Evêque de Thérouanne et oncle de Folcuin de Lobbes, abbé et chroniqueur de l'Abbaye

Ces reliques des saints de Lobbes ont été réunies en un seul reliquaire par Maredsous.

L'Abbaye de Brevnov a remis également à l'Abbé de Maredsous plusieurs documents d'authentification, notamment concernant les reliques de saint Ermin, de saint Amoluin et de saint Théodulphe et même un extrait concernant celle de saint Ursmer.

Quant à l'origine de ces reliques, il est donc probable, qu'avant même de confier les corps saints à l'église funéraire ou, plus tard aux Chanoines de Saint-Ursmer, l'abbaye ait procédé à quelque prélèvement pour son usage dévotionnel interne.